

COMMUNE DE VENTEROL
Département des Alpes-de-Haute-Provence

AR_2022_043

Règlementation de la circulation route des Périers.

Le Maire de Venterol :

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités territoriales articles : L 2213-1 ; L 2213-2 ;
- Vu la demande par laquelle la société COLAS ZA Les Cheminants 05230 LA BATIE NEUVE sollicite la règlementation de la circulation sur la voie suivante : route des Périers, au hameau des Périers pour la réfection des tranchées ETEC en bicouche ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Du 18/11/2022 au 30/11/2022, il convient pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de règlementer la circulation sur la voie suivante : route des Périers, au hameau des Périers comme suit :

- Circulation des véhicules sur une seule voie, alternée manuellement ou par feux.
- Stationnement interdit sur la zone des travaux.

Article 2 : Le pétitionnaire demandeur de l'arrêté aura en charge la signalisation nécessaire.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de TURRIERS.

A Venterol,
le 14 novembre 2022

Le Maire
Bernard RENOY

